

Ministère d'Etat.

Paris, le 6 juillet 1853.

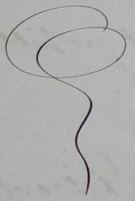
Secrétariat général.

Section des
Beaux-Arts.

Sommaire.

Académie Impériale
de France à
Rome

Projet de Budget des Dépenses
pour l'exercice 1853.



Monsieur le Directeur, j'ai reçu,
joint à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de
m'écrire le 24 Juin dernier, le projet de Budget de
l'Académie Impériale de France à Rome, pour
l'exercice 1853, s'élevant à la somme de 105.946^{fr} 29.
Avant d'approuver ce budget, j'ai besoin
que vous me donniez des explications sur les articles
de dépenses ci-après :

1^o Une somme de 4.000^{fr} y figure
Art^o 6, Chap^o 2, pour l'entretien des Bâtimens.
cette allocation devant être à la charge du crédit spécial
affecté au service des Bâtimens, dans le Budget général
de mon Département pour 1853, ainsi qu'il résulte de
ma dépêche du 24 Mai dernier, elle ne doit pas être
portée en prévision au Budget particulier de
l'Académie, autrement il y aurait double emploi. Il
me paraît donc qu'il convient de l'en distraire.

2^o Dans la somme de 6.849^{fr} 55,
montant de l'Art^o 2, Chap^o 3 (Frais particuliers d'Etude)
est comprise celle de 2.250^{fr} montant, en prévision, des
frais aux quels donne lieu l'exécution du Règlement
de l'Académie, à compter de l'année 1846, époque

Série B, n^o 2.

M. Schnetz, Directeur de l'Académie
Impériale de France à Rome.

à la quelle s'arrête la période d'année qui servi
de base à l'évaluation des Dépenses du projet de
Budget de 1853. Je désirerais que vous me fissiez
connaître le détail et la nature de ces frais.

3^e Chap^r 5 - 736^{fr} 77^{ct} pour frais du
Buste de M. Auzan, ancien Directeur. Est-il
d'usage que le Buste du Directeur sortant soit exécuté
à la charge du Budget de l'Académie ?

Je vous prie, Monsieur le Directeur,
de vouloir bien m'adresser, le plus tôt possible,
vos réponses aux questions ci-dessus.

Agreez, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération distinguée

Le Ministre d'Etat.

Le Ministre

Correspondance
1853
1853